

**Etude de la mise en œuvre
De LOGEMENT PASSERELLE
À destination d'un public jeune
Année 2019-2020**



I/ Présentation de l'association et du projet

A/ L'association d'ASA

Association d'éducation populaire

Association d'ASA (Développement Animation Sud Auvergne) est une association d'éducation populaire implantée à Brioude en Haute-Loire. Elle s'engage à dynamiser les territoires ruraux en proposant d'accompagner, de soutenir et de mettre en lien les initiatives en émergence sur le territoire inscrites autant dans les domaines de la création d'activité, de l'habitat que dans le secteur associatif et culturel.

Activités principales

Création d'activités et initiatives rurales : accompagnement de projets individuel et collectif par des ateliers, suivi individuel, études pour un milieu rural vivant, animation de réseau, actions sur la jeunesse, animation de démarches de concertation.

Habitat : accompagnement de projets d'éco et d'auto-construction, formation, chantiers participatifs, sensibilisation à l'éco-construction et la conception architecturale, accompagnement d'habitat collectif, animation de réseau

Ressourcerie culturelle : soutien des dynamiques associatives et culturelles ; actions culturelles (stages de pratiques artistiques et organisation d'évènements culturels participant à la création d'espaces de débat public sur des sujets de société).

Réseau des CREFAD

L'association d'ASA fait partie du réseau des Crefad qui est une coordination à l'échelle nationale de différentes associations porteuses de valeurs communes. Ces associations se réfèrent au Manifestation de Peuple et Culture (l'éducation populaire, la laïcité, la lutte contre les inégalités, injustices, habitudes et intolérances, la référence à l'entraînement mental) tout en prenant en compte les évolutions du monde et des techniques. De plus, elles s'identifient par leur caractéristique économique, en s'inscrivant toutes dans l'économie solidaire.

B/ Le logement passerelle

L'association d'ASA a amorcé depuis 2012 un réseau logement passerelle avec l'envie d'accompagner l'installation de nouveaux arrivants sur le territoire au travers d'un logement. Le logement passerelle est mis en place pour offrir à un réseau social et partager les connaissances du territoire d'habitants et professionnels à une nouvelle population venant de l'extérieur. Il est ainsi perçu comme un dispositif qui facilite l'accueil et l'intégration de nouveaux habitants.

Avant la conception du projet, nous avons constaté que la location se faisait d'une manière informelle sur le territoire : dépannage pour des amis en difficultés temporaires, bouche à oreille afin de trouver un toit pendant quelques jours ou des semaines. Notre intention initiale fut de rendre cette pratique visible en la formalisant et en fédérant les accueillants-proprétaires afin de créer un réseau d'échanges et d'entraide.

Les avantages d'un logement passerelle

Pour l'accueilli :

Le Logement Passerelle permet de **tester la vie en milieu rural**. Le projet économique et familial peut être plus facilement confronté aux réalités du territoire.

Le passage par un Logement Passerelle dans le cadre d'un projet d'installation offre la possibilité d'un **accompagnement par des professionnels** ancrés dans le territoire.

Pour l'accueillant :

Le logement passerelle permet de valoriser son patrimoine, d'avoir de nouveaux voisins, de renforcer la dynamique du village et d'avoir la possibilité de s'engager au sein d'un réseau.

Procédure

Création d'un réseau :

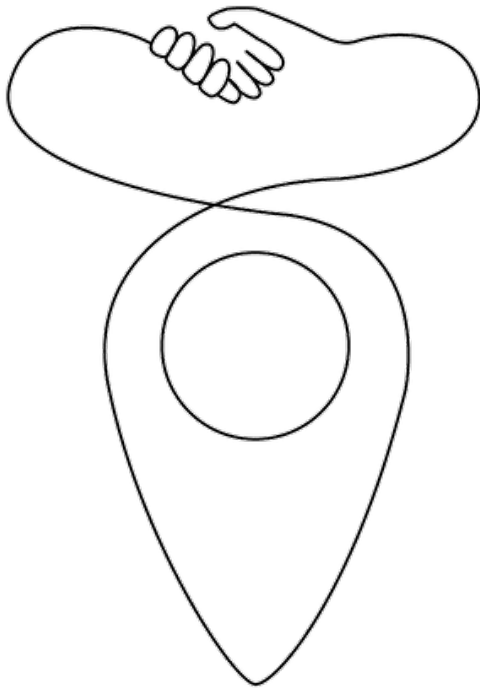
Création d'un réseau constitué de propriétaires, prêts à accueillir, et de nouveaux arrivants venus par leur engagement pour dynamiser le territoire. Le projet reste ouvert aux changements afin d'en suivre l'évolution et les intentions des acteurs.

L'accueil :

Le nouvel arrivant remplit un questionnaire en ligne en amont d'un entretien avec un animateur du réseau. Cette première phase permet de mieux connaître le projet et les besoins du bénéficiaire.

Une mise en relation avec l'accueillant/proprétaire souhaitant accueillir et aider le nouvel habitant dans la découverte du territoire au sens large du terme.

La location est ensuite fixée dans le cadre d'un bail entre le locataire et l'accueillant. Afin de faciliter la dynamique d'une installation progressive, les logements passerelles répondent à des séjours d'une durée limitée à 2 ans.



Faciliter la venue de population et le maintien des jeunes.

Les nouveaux arrivants partagent leurs expériences et participent aux échanges autour de l'installation en milieu rural.

L'accueil par l'habitat. L'échange mutuel est un facteur de la réussite du séjour. Un logement décent et énergiquement sobre facilite l'implantation des nouveaux arrivants.

Respect et engagement. Le projet se base sur le respect des engagements (durée de la location, transparence) des différentes accueillants, accueillis et structure animatrice (dASA développement animation sud Auvergne) Le logement passerelle se veut un outil souple et adaptable aux besoins des accueillis et des accueillants.

Dynamisme et vitalité du milieu rural. Les logements passerelles s'inscrivent dans le développement local en soutenant la diversité des projets accueillis. Les logements passerelles aident à faire vivre le territoire dans sa diversité. L'organisation et l'évolution du réseau se fait par ceux qui y participent.

II/ Etat des lieux actuels

Le site internet est en fonctionnement depuis 2015 à l'adresse : <https://www.logementpasserelle.org/>

Une dizaine de logements y sont référencés. Ce nombre n'est actuellement pas suffisant et les demandes sont beaucoup plus nombreuses que l'offre.

Le manque de soutien financier sur le projet depuis 2015 n'a pas permis à la petite équipe de salariés de l'association de rendre vivant et visible le réseau des logements passerelles. Le recrutement de nouveaux logements est chronophage avec vérification du logement et notamment de son caractère qualitatif (isolation phonique et thermique, aménagement intérieur...). De plus, le propriétaire s'engage à créer du lien avec l'habitant et partager son réseau, l'aider à s'insérer sur le territoire. DASA participe à cette intégration sur le territoire par l'accompagnement au(x) projet(s) de la personne.

Les logements passerelles restent au cœur de nos préoccupations de par le besoin d'avoir ce type d'offre localement, notamment pour un public jeune. Cela nous pousse à continuer de faire vivre le dispositif, à imaginer des moyens de le développer en l'améliorant et de l'essaimer.

II/ Témoignages

Extraits de témoignage d'accueillant et d'accueilli

A/ Xavier LUCIEN, F2 à La Chaise Dieu

Explication du contexte :

Le couple a construit une maison avec un studio indépendant, dans lequel ils ont logés pendant la durée des travaux (2-3 ans). Ils ont ensuite intégré la maison, et quel avenir pour le studio ?

Ils y ont logé des personnes de l'entourage, « des copains », ont aidés à loger des étudiants en stage, des ouvriers en formation chez le voisin, des festivaliers... Pour des durées plus ou moins longues, de quelques mois parfois.

Pas de réel profil cherché chez les locataires, la location se fait dans une logique d'entraide, à vocation aussi d'un loyer.

Ayant travaillé dans le réseau associatif moteur du projet LP, il a logé des personnes participantes à des animations.

Comment trouver l'intermédiaire entre le privé et la gestion publique HLM ?

Xavier se questionne sur la forme et le fond du projet, « démarche de réseau mais gestion individuelle »,

Il se questionne sur le devenir de ce projet, en imaginant peut être intégrer d'autres acteurs, pour cibler ensemble un intérêt pour collectif, ainsi que pour le territoire, parle de RESF, de « travail de recensement » et de question de « réhabilitation ».

B/ Frédéric SEIGNE, F2 et studio 12m² à La Chaise Dieu

Depuis combien de temps êtes-vous engagés dans la location de votre bien ? Et dans le réseau LP ?

Frédéric a été impliqué dans le réseau associatif, au sein de dASA et donc dans le projet Logement Passerelle. Il a construit sa maison au sein d'un habitat participatif. Une maison avec une famille, et une deuxième maison avec 1 famille et 2 logements locatifs ouverts pour des personnes venant s'installer dans la région, avec la possibilité de plus tard rejoindre l'habitat participatif.

Les deux logements sont en location depuis 4 ans de manière constante, le studio de 12m² va être agrandi par une pièce anciennement occupée par la famille, 10m² de plus.

Comment êtes-vous sollicités, par quels moyens ? Quels sont les profils des locataires, durée et motivation ?

Au début les logements étaient occupés par les contacts de l'association, ensuite il a tenté de faire marcher le réseau pour la recherche de locataires. Finalement l'annonce sur le « bon coin » a donné plus rapidement des résultats. En effet l'offre est atypique, il est le premier à le dire, un studio en campagne est très rare. Et les demandes sont donc elles aussi atypiques. Les personnes accueillies sont intéressées par la vie en ruralité, viennent vivre et travailler. Frédéric parle de « tester la campagne »,

Quels sont vos rapports avec les locataires, cohabitation, mise en commun ?

Certains usages sont mis en commun : cave, cellier, machine à laver. La cohabitation donne lieu à des échanges sincères, puisqu'ils sont devenus amis, du fait d'abord de la temporalité des locations, notamment d'une personne ayant transité d'un bien loué à un autre. Il parle de location simple « relativement autonome », mais précise que leur motivation militante de milieu rural induit aussi des fonctionnements particuliers.

C/ Anonyme, famille de 2 enfants, cherche « petit maison »

Quel type d'habitat recherchez-vous ?

Nous sommes nouveaux dans la région, nous recherchons un logement temporaire pour une première année. Notre aîné a de gros problème en lien avec la scolarité et nous avons décidé de faire évoluer notre mode de vie actuelle pour l'aider en essayant une école alternative. Si un mieux-être arrive pour lui, nous changerons peut être définitivement de lieux de vie, ou du moins de manière moins durable. Pour l'instant, nous souhaitons tester. Nous avons peur de l'isolement, notre famille étant déjà fragilisée, nous aurions besoin de soutien pour notre arrivée sur le territoire.

Comment avez-vous connu le logement passerelle ?

Je fouillais sur internet un logement aux alentours de Brioude, et je ne trouvais rien qui correspondait à nos besoins et notre budget. Je ne sais pas pourquoi, j'ai tapé logement et lien social ou un truc du genre, et je suis tombée sur le site du logement passerelle. Le concept m'a tout de suite plu, le fait qu'il y ait possibilité d'avoir des meublés, et du lien avec le propriétaire.

D/ Florian Revol, 25 ans, cherche appartement / studio

Quel type d'habitat recherchez-vous ?

Je souhaite m'installer en Haute Loire, cela me paraît être un bon compromis, la ruralité, mais la ville (Clermont Ferrand, Saint Etienne, Lyon) accessible facilement. Je suis en train de monter un projet de création d'activité, et donc je n'avais pas besoin d'un boulot, mais plutôt, d'une ambiance, d'un réseau. Je recherche un appartement ou un studio dans lequel je puisse vivre et travailler confortablement. Je n'ai pas beaucoup de revenus, c'est pourquoi, je veux rester dans quelque chose de petite taille, et si possible avec de faibles dépenses énergétique.

Comment avez-vous connu le logement passerelle ?

Quand j'ai eu envie de sortir de la ville pour m'installer à la campagne, j'ai commencé à regarder sur internet. Très vite mon choix s'est arrêté sur la Haute Loire. Je trouvais des choses du côté d'Yssingeaux et de Brioude. A Brioude, j'ai pris rendez-vous à dASA, qui a écouté mon projet, donné des contacts et parlé du logement passerelle. J'étais super intéressé, mais finalement, dans le cercle géographique que je cherchais, il n'y avait pas de logement disponible.

IV/ Elargir le dispositif du logement passerelle au mal-logement

A/ Le mal-logement en milieu rural

Dans les territoires ruraux, représentés comme des réserves agricoles, des ressources naturelles et des espaces d'aménités paysagères attractifs pour l'économie touristique, et où le logement n'est pas l'une des priorités affichées par le gouvernement, le marché immobilier est parfois tout aussi problématique qu'en milieu urbain. La rareté de l'offre locative en milieu rural (27 % du parc des résidences principales pour le locatif et 7 % pour le locatif HLM, d'après Le Marec, 2004) qui fait face à la pression immobilière dans les grandes aires urbaines, à une augmentation du nombre de ménages (notamment dû à une augmentation de famille monoparentale) et à une attractivité rurale, induit une demande croissante de logements. Ainsi, face aux mutations sociales des populations rurales et à l'évolution des besoins en matière de logement, l'apport d'une offre immobilière locative aux loyers modérés apparaît comme une nécessité dans les espaces ruraux.

Cependant, les politiques publiques, ne reconnaissent pas ces territoires comme des zones tendues, et préfèrent favoriser la mobilité, le transport, l'accès au haut débit et aux soins. Seulement, la misère n'est pas propre aux zones denses. Les politiques de l'habitat des ménages précaires qui ont orienté les projecteurs sur les espaces stigmatisés par la pauvreté ont créé des zones d'ombres qui mériteraient d'être mises en lumière. En effet, les communes rurales réputées être des espaces « tranquilles », sans trouble particulier, dont l'accès au logement est facile, connaissent elles aussi du mal-logement. Le taux de précarité économique atteint presque les 30% dans les territoires ruraux contre 10% pour les ménages dans les aires urbaines. De plus, d'après l'Insee, la part du locatif social représente 4,7% du parc des résidences principales dans les communes rurales, soit de 6,2% de l'ensemble des logements locatifs sociaux pour près de 21,6% de l'ensemble des ménages. N'étant pas des espaces sous tension dans l'accès au logement, cette faible part du locatif social ne se déclare pas alarmante.

Cependant, les jeunes, les personnes âgées et les ménages modestes sont contraints au parc locatif privé, ou à l'accession à la propriété, souvent dans des logements anciens et dégradés. Certes, il y a une absence de pression sur le marché de l'offre pour des logements à prix moins élevés en ruralité que dans les aires urbaines, mais cela se traduit d'un autre côté, par un taux de vacance important, un parc ancien, occupé par des personnes modestes ou âgées qui n'ont pas les ressources financières pour le réhabiliter. Certains vont notamment louer une partie ou l'intégralité de leur bien endommagé à des jeunes ou des ménages précaires.

De plus, les prix attractifs des biens immobiliers dans ces espaces reculés des aires urbaines dynamiques favorisent l'accession à la propriété de ménages modestes. Cependant, l'accumulation des faibles ressources de ces ménages et la qualité médiocre du logement engendrent parfois des surcoûts et des conditions de vie insoutenable (humidité, inconfort thermique...). En effet, d'après une étude menée par l'Insee sur « Les conditions de logement en France » en 2017, les ménages inactifs (sans emploi, au foyer, retraité) ou handicapés, « sont très présents dans leur logement (62 % sortent moins de 3 heures par jour) et ont par conséquent des besoins de confort plus élevés et une consommation énergétique supérieure aux ménages actifs. Ainsi, leur facture énergétique moyenne s'élève à 1 925 euros par an, contre 1 584 euros pour les ménages des trois premiers déciles, malgré une surface moyenne plus petite. Il s'agit de maisons individuelles (52 %), situées dans des zones rurales ou des centres urbains de moins de 200 000 habitants. »¹ Cette pauvreté est alors à relier avec la politique de l'accession à la propriété. En effet, le dysfonctionnement des dispositifs d'aides à l'accession à la propriété qui a engendré une répartition socio-spatiale très inégale, en renforçant le creux des inégalités dans le logement, a engendré des situations de précarité dans les espaces ruraux éloignés des grandes aires urbaines.

¹DEMAISON C, GRIVET L, MAURY-DUPREY D., *Les conditions de logement en France [En ligne]* Ed. 2017 Insee, Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2586377/LOGFRA17.pdf>

L'étude d'Anne LAMBERT a montré que contrairement à son image diffusée de l'épargne de protection, l'accès à la propriété peut induire des dépenses externes. Face à une importante mobilité géographique, mais aussi à un éloignement des anciens réseaux de sociabilité et d'entraide, l'accès à la propriété pavillonnaire peut-être dans certains cas, prît dans une spirale de la précarité. La chercheuse a en effet, relevé à travers son étude que cette accession à la propriété pouvait dans certains cas « accentuer la division sexuée du travail, malgré le surtravail initial des hommes, et [favoriser], dans certaines conditions, le retrait du marché du travail salarié des femmes les moins qualifiées. ».² De plus, les conditions d'accès à la propriété ont montré au cours des 20 dernières années, une montée des inégalités au niveau des catégories socio-professionnelles et des générations. D'après les données exposées par Anne LAMBERT, l'âge moyen des acquéreurs récents de maison neuve a augmenté entre 1984 et 2006 passants de 38,4 ans à 42,4 ans. Cette évolution semble cependant inégale selon les milieux sociaux. Alors que les ménages jeunes et les couples avec enfants dans les acquéreurs pour toutes les catégories sociales sont majoritaires, l'âge moyen d'achat de la maison est le plus élevé pour les ouvriers en passant de 36 ans à 40 ans. Malgré une importante part des moins de 30 ans dans l'accession à la propriété dans les premières années, elle s'est effondrée au profit des catégories d'âge plus élevé avec un passage de 21% à 5% entre 1984 et 2006. Alors que chez les cadres, la part des jeunes acquéreurs de moins de 30 ans a légèrement augmenté sur la même période, elle a diminué chez les ouvriers. La situation s'est inversée, « alors qu'en 1984 les ouvriers étaient nettement plus nombreux que les cadres à faire construire avant 30 ans, ce n'est plus le cas en 2006 ».

Cette évolution dans l'accès au logement induit de nouveau besoin en matière de logement. La difficulté d'accéder à la propriété pour les jeunes notamment ouvriers qui sont plus présents dans les territoires ruraux³, et le manque de locatif peut induire une non-décohabitation familiale. Or comme le souligne Olivier Galland, cette décohabitation est nécessaire pour rentrer dans le « nouvel âge de la vie »⁴. Elle correspond en effet à la période de la liberté éphémère, où les jeunes sont dégagés de la tutelle parentale et peuvent construire leur propre parcours au gré des diverses expériences sociales qui suivent cette décohabitation familiale.

Nicolas Renahy a d'ailleurs montré, dans son étude sur la jeunesse rurale⁵ qu'une dépendance au foyer familial peut renforcer la perte de l'estime de soi chez les jeunes précaires des milieux ruraux pris dans une spirale infernale : insécurité sociale, précarité, éloignement géographique, difficultés à trouver une compagne.

Ces différentes situations en milieu rural liées au logement, montrent que les réflexions en matière de politique du logement sont tout aussi importantes pour une large part importante de la population, que dans les zones « tendues » avec, cependant, des politiques locales et des exigences sociales relatives à chaque milieu. Des dispositifs, comme le PDALHPAD (Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées), créée par la loi Besson du 31 mai 1990, et renforcé par la loi de la lutte contre les exclusions, la loi de programmation pour la cohésion sociale, et par la loi Engagement National pour le Logement et la loi DALO, ont été mis en place pour répondre au droit au logement. Ce plan, co-piloté par l'État et le département, a enclenché pour la période 2017-2022 un programme d'actions qui visent à coordonner et harmoniser toutes les pratiques des acteurs concernés par le droit au logement et à l'hébergement, et par la lutte contre les exclusions, pour une meilleure prise en charge de la diversité des ménages modestes sur le territoire. Cependant, ce dispositif qui s'inscrit dans un contexte de montée en compétence des établissements de coopération intercommunale (EPCI) disposant d'un programme local de l'habitat (PLH) est inadapté pour les territoires peu dynamiques où la densité est faible et où les intercommunalités semblent encore fragiles. De plus, ces communes n'ont souvent ni les moyens humains, ni les financements, ni la technicité pour mettre en place un tel programme.

²LAMBERT Anne, *Tous propriétaires ! L'envers du décor pavillonnaire*. Paris, Seuil, 2015.

³342 % des emplois d'ouvriers peu qualifiés et 37 % des emplois d'ouvriers qualifiés sont localisés les petites aires et les communes isolées, et dans les aires urbaines de moins de 100 000 habitants, contre un peu moins de 20 % pour les cadres.

⁴GALLAND Olivier. *Un nouvel âge de la vie*. In: Revue française de sociologie, [En ligne], 1990, 31-4. pp. 529-551; doi : 10.2307/3322402. Disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1990_num_31_4_2710

⁵RENAHY Nicolas, *Les gars du coin, enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, découverte, 2010.

Ce paradoxe politique, qui prône un discours d'égalité des chances des territoires et des habitants tout en développant des dispositifs génériques aux zones urbaines dynamiques, nous invite à réfléchir à un nouveau mode d'approche pour mettre en place des actions singulières à chaque territoire, en cohérence avec leur population, leur niveau de financement et leurs compétences.

B / Méthodologie pour le projet logement passerelle de lutte contre le mal logement des jeunes

Phase 1 : Etat de l'art

Afin d'engager une réflexion sur de nouvelles perspectives pour sortir collectivement les personnes du mal-logement dans notre territoire, il semble nécessaire d'apporter une approche plus fine sur les situations de mal-logement en Haute Loire.

Pour se faire, un premier état de l'art semble nécessaire à effectuer.

1) Réalisation d'une bibliographie complète en relation avec le sujet du mal logement :
- Synthétiser les informations pertinentes qui figurent dans les différents documents existants

Soulever les manques, les points à éclaircir, les tendances de fonds à confirmer...

2) Mener des enquêtes par entretiens directifs (questionnaire) lors de l'événement « Refus de la misère » au Puy-en-Velay, avec les associations, les travailleurs sociaux présents, pour les interroger sur les publics qu'ils rencontrent, les tendances de fonds, mais aussi sur les déficits en matière de logement, de dispositif d'accompagnement, d'aide au public précaire.

3) Rencontrer les associations du territoire en lien avec le sujet pour relever les dispositifs existants (Accueil Paysan : développement de l'accueil social ...)

Phase 2 : Mise en place du projet logement passerelle

Mener une réunion habitat organisée par dASA pour créer une rencontre entre le réseau habitat de dASA des acteurs plus en lien avec des projets d'éco et co-construction et le réseau de professionnels sociaux, association en lien avec le public précaire (secours catholique, resto du coeur...) pour présenter le projet et impulser une dynamique collective.

Définir les enjeux de l'étude (manque de données, points à approfondir...) et réadapter la méthodologie de l'étude.

Phase 3 : Réalisation d'une étude sociologique sur le mal logement

1) Mener des entretiens ethnographiques avec le public en situation de mal logement, des professionnels en lien avec ce public pour nous éclairer sur des situations de mal logement encore floue et sur les carences en matière d'aide sociale.

2) Mener des entretiens institutionnels avec des élus, techniciens, pour comprendre la politique du logement et de l'habitat sur les territoires et les faiblesses des politiques publiques locales.

3) Analyser au travers de l'immersion les dynamiques sociales, économiques et politiques sur le territoire (participation à des événements tel que le refus de la misère, le marché solidaire....)

Phase 4 : Développement du dispositif « logement passerelle »

Propositions (si besoins) :

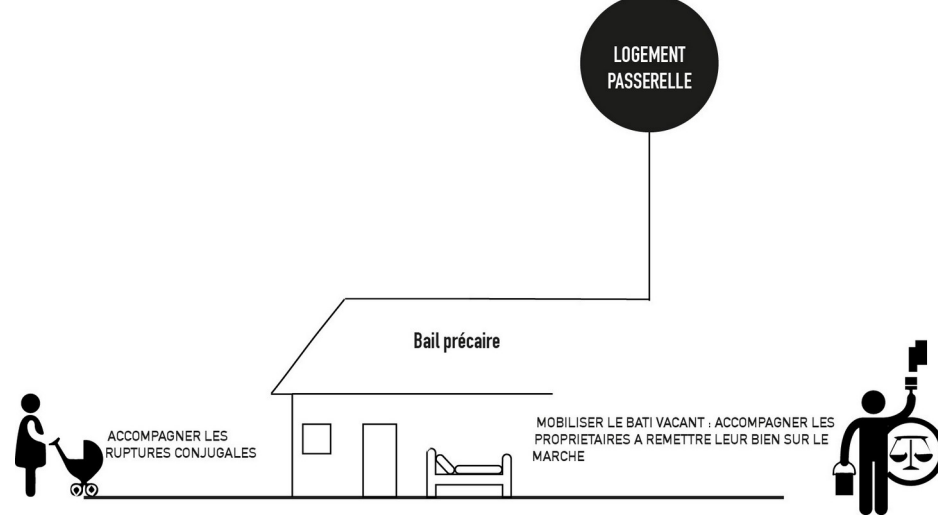
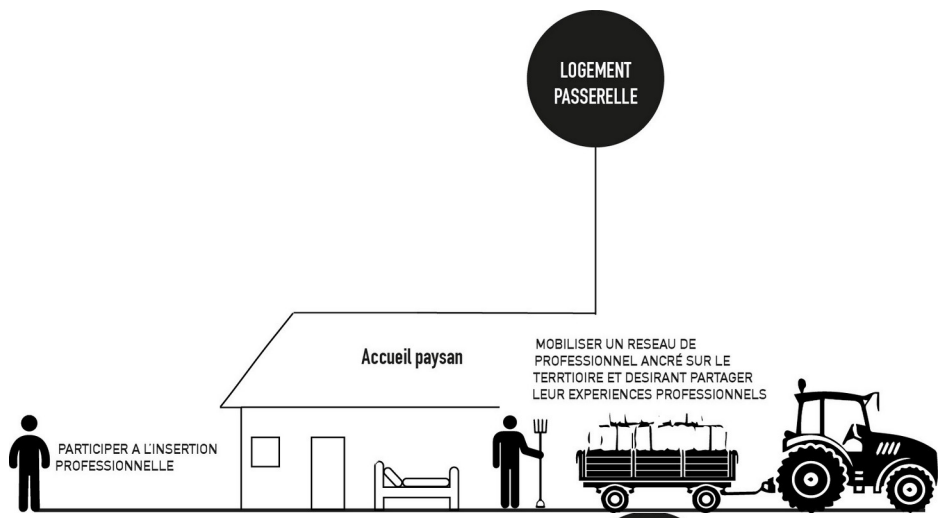
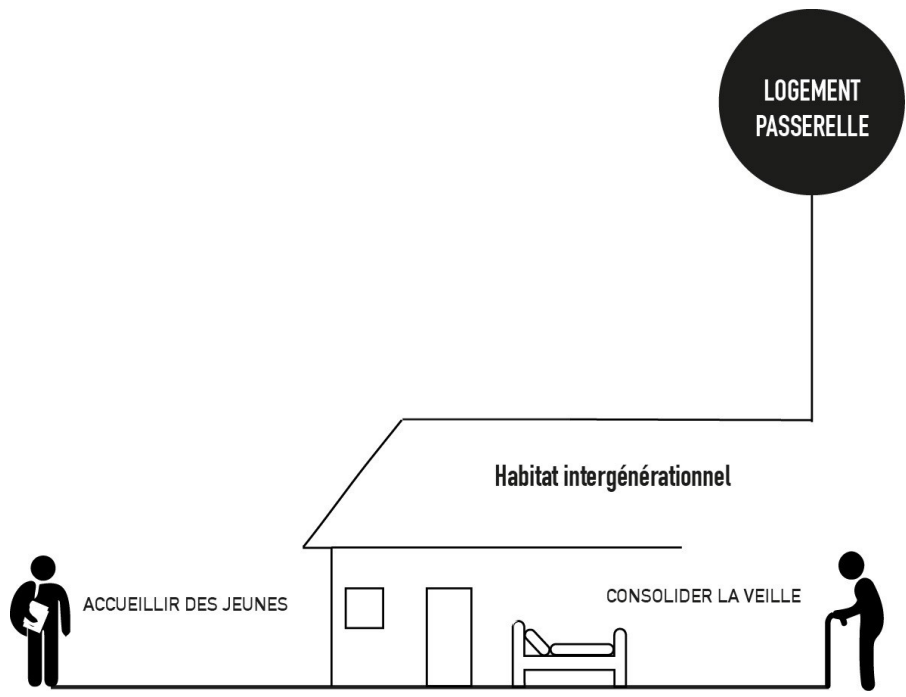
Mettre en place un dispositif permettant de réactualiser de manière continue les données sur le mal logement et de sensibiliser sur ce phénomène.

Créer des outils d'information (plate forme numérique, plaquette, point d'accueil...) et de développer le réseau logement passerelle pour accueillir ce public en situation de mal-logement.

Renforcer l'accompagnement :

Engager une prise en charge spécifique du public et un apport d'ingénierie pour les problématiques liées au bâti.

Hypothèse ; L'association d'ASA pourrait élargir le logement passerelle au public en situation de mal-logement en proposant de nouveaux accompagnements tant pour le locataire que le propriétaire au sein du logement passerelle. Pour agrandir le réseau, il conviendrait de mener une démarche de sensibilisation auprès des élus et des habitants pour tendre vers une amélioration des situations en matière de logement (aider les propriétaires bailleurs à rénover leur patrimoine, mobiliser le bâti vacant et le remettre sur le marché au travers du logement passerelle...)



V/ Essaimage et diffusion

Voici les différents éléments concernant l'essaimage et la diffusion de l'expérience du logement passerelle.

- Réunion bilan des activités liées à l'habitat de dASA le 2 octobre 2018 : 2018 CR bilan habitat dASA
- Quels terreaux favorables à l'accueil de nouvelles populations pour des territoires ruraux vivants ? Atelier habitat - MCDR Terreau à Clermont le 23 mai 2019. CR atelier
- Revitalisation des bourgs-centres : Colloque sur " l'ingénierie territoriale au cœur des villes " le 7 juin 2019 : Revitalisation centre bourg mail
- Opération de Revitalisation du Territoire de la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne du 18 septembre 2019 : CR emai
- Contact avec le Corum St Jean de Clermont-Ferrand le 12 novembre 2019 : CR corum st jean
- Comité Technique du 13 janvier 2020 pour l'Étude stratégique pour la revitalisation du centre-bourg de Langeac : CR Langeac cotech
- Revitalisation du centre-bourg de Sainte-Florine le 7 janvier 2020 : CR email
- Accès au logement en Haute-Loire des Jeunes (16-30ans), réunion de la communauté de communes : CR logement des jeunes
- Participation à la journée pauvreté et précarité en milieu rural organisé par Cap Rural avec explicitation du logement passerelle pour les jeunes : CR cap rural
- Rencontre le 18/12/2020 avec l'Alliade (agence immobilière au Puy en Velay gérant une résidence pour jeunes en emploi ou en insertion) et La Clef 43 (Agence Immobilière à Vocation Sociale au Puy en Velay)

Une mention particulière pour le territoire d'Ambert (Puy de Dôme), voisin de la Haute-Loire où des échanges ont été facilités via les associations la Brèche et Pari des Mutations Urbaines, notamment dans le cadre de la commission « habitat » du réseau des Créfad. Ainsi, la question du logement passerelle et de la lutte contre le mal logement a été abordée au sein des locaux partagés (« tiers-lieu ») les Lococotiers.

Par ailleurs à Ambert, il y a aussi des liens avec

- Liens entretenus avec le Service Interdépartemental pour la Réussite des Alternants (SIRA63) pour la recherche d'hébergements pour les alternants sur Ambert et alentours.
- Liens avec le Conseil Départemental et la Maison des Solidarités à Ambert sur la question du logement des jeunes – réunion du 25/09/2020

Un exemple en cours de constitution de logement passerelle. Depuis quelques années l'école de Saint-Bonnet-près-Orcival accueille une personne volontaire en service civique pour découvrir les métiers de l'éducation des jeunes enfants. Chaque année les candidatures sont compliquées par le caractère rural de la commune (500 habitants environs, en 11 villages, avec une épicerie et une Auberge) qui nécessite donc à minima un moyen de transport pour le ou la volontaire ainsi qu'un logement à proximité. Il n'existe pas de logement disponible à la location, à bas coût, sur la commune. Des réflexions sont menées pour créer un logement passerelle alliant mobilité, logement, rencontres.